

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit aout, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six aout deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

**Etaient présents :** DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine,

**Absents représentés :** BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse représentée par DONADEY Pierre, ZIZZO François représenté par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par DUPONT Martine, VRIGNON Bertrand représenté par VALLAURI Jean-Claude, DORDE Maéva représentée par NITART France, LACOUT Philippe représenté par ROMERO Muriel,

**Absents excusés :** DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, ANTHOINE-SAVARY Kathia, CHIBANI Franck,

**Absents :** BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

### Délibération n°: 25 08 26

#### Objet :

#### **Décision modificative n°1 sur le budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2311-1 et suivants relatifs aux règles budgétaires des communes,

Vu le budget primitif du budget principal de l'exercice 2025 adopté par délibération n°25 04 02 en date du 09 avril 2025,

Considérant qu'il convient :

- d'une part, de permettre l'intégration de deux biens vacants sans maître (parcelles C53 et parcelle B585) dans le patrimoine communal en dépense recette d'investissement et également permettre l'écriture comptable de la cession d'un de ces biens (parcelle C53)
- d'autre part de permettre les écritures comptables d'un bien cédé (véhicule Piaggio) à l'euro symbolique à la mairie de Drap en 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

**AR Prefecture**

006-210600573-20250828-250826-DE  
Reçu le 11/09/2025 p.1  
Publié le 11/09/2025

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : *11/09/25*

-Approuve la Décision Modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2025, conformément au tableau ci-après des modifications relatives :

- aux biens vacants sans maîtres :

Section	Chapitre	Article	libellé	Dépenses
Investissement	041	2111	Terrains nus	+ 4200 €

Section	Chapitre	Article	libellé	Recettes
Investissement	041	1328	Autres	+ 4200 €

Section	Chapitre	Article	libellé	Dépenses
Investissement	021	21568	Autres matériels et outillages incendie	+ 2000 €

Section	Chapitre	Article	libellé	Recettes
Investissement	024		Produits des cessions d'immobilisations	+2000 €

-à la cession d'un véhicule à la mairie de Drap

Section	Chapitre	Article	libellé	Dépenses
Investissement	041	204411	Biens mobiliers, matériels , études	1125 €

Section	Chapitre	Article	libellé	Recettes
Investissement	041	2182	Matériel de transport	1125 €

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 09

Nombre de votants :15

Pour : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ZIZZO François, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

Contre : /

Abstentions:/

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 12/09/25

AR Prefecture
006-210600573-20250828-250826-DE
Reçu le 11/09/2025 p.2
Publié le 11/09/2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE  
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 12/09/25

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250826-DE  
Reçu le 11/09/2025 p. 3  
Publié le 11/09/2025